

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/33/278
2 octobre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Points 12, 24, 58 et 77 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Note verbale datée du 29 septembre 1978, adressée au
Secrétaire général par le représentant permanent de
la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur, en sa qualité de Président du Groupe des 77 à New York, de le prier, conformément à une décision adoptée à la réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 qui s'est tenue aujourd'hui 29 septembre 1978 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale (trente-troisième session) au titre des points 12, 24, 58 et 77 de l'ordre du jour.

ANNEXE

Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères
du Groupe des soixante-dix-sept au Siège de l'Organisation des
Nations Unies, le 29 septembre 1978

Les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des soixante-dix-sept, après s'être réunis au début de la trente-troisième session de l'Assemblée générale pour examiner l'évolution de la situation économique internationale et faire le point des négociations avec les pays développés en ce qui concerne l'instauration du nouvel ordre économique international, ont publié la Déclaration suivante :

1. Réaffirmant la Déclaration qu'ils ont adoptée le 29 septembre 1977, les ministres notent avec une grande satisfaction que l'unité et la solidarité du Groupe des soixante-dix-sept ne cessent de s'amplifier et de s'affermir, malgré les différents niveaux de développement économique et social des Etats qui en font partie. Ils notent en outre que les activités et programmes d'action entrepris au titre de la coopération économique et technique entre pays en développement se multiplient, preuve que les Etats membres du Groupe des soixante-dix-sept servent un idéal commun et sont déterminés à contribuer, grâce à des mesures d'auto-suffisance collective, à l'instauration du nouvel ordre économique international. Ils expriment leur intention de poursuivre et d'intensifier les contacts et les consultations entre pays en développement afin d'arrêter des positions communes dans leurs négociations avec les pays développés.
2. Les ministres réaffirment leur ferme conviction qu'il incombe encore à tous les membres de la communauté internationale de prendre d'urgence, collectivement et individuellement, des mesures plus énergiques et plus concrètes pour mettre fin sans tarder au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, à l'apartheid, à la discrimination raciale et à toutes les formes d'agression et d'occupation étrangères, principaux obstacles à l'émancipation économique des pays en développement. Ils soulignent qu'il est du devoir de tous les Etats d'apporter un appui et une aide efficaces aux pays, territoires et peuples qui sont exposés à ces pratiques et qui en subissent les conséquences, afin de leur restituer leur souveraineté nationale, leur intégrité territoriale et tous les autres droits inaliénables et fondamentaux qui sont les leurs, y compris le droit à l'autodétermination, pour leur permettre d'accéder à l'indépendance et favoriser par là même le développement ainsi que la coopération, la paix et la sécurité internationales. Ils lancent également à tous les pays un appel pressant pour qu'ils s'abstiennent de réaliser, d'encourager ou de favoriser, de quelque façon que ce soit, tout investissement ou activité économique dont l'objet est de faire du commerce ou d'exploiter des ressources dans des territoires exposés aux pratiques susmentionnées, ou d'investir dans leur économie.

3. Les ministres sont gravement préoccupés par la détérioration continue de la situation économique internationale et les dangers inhérents à cet état de choses et notent que les injustices du système économique mondial actuel non seulement subsistent, mais se sont fortement accusées, en raison surtout des politiques économiques néfastes suivies par les principaux pays industrialisés. Ils notent à cet égard que les pays en développement continuent à subir les effets défavorables des fluctuations des prix des produits de base, de la confusion résultant de l'instabilité des taux de change, de l'inflation dans les pays développés, des mesures protectionnistes de plus en plus nombreuses que prennent les pays développés contre les exportations des pays en développement, de l'alourdissement du fardeau de la dette, de la détérioration des termes de l'échange, de la difficulté d'accès aux marchés des capitaux et à la technologie et de l'aggravation des problèmes de balance des paiements, du fait que les pays développés n'ont pas atteint les objectifs de l'Aide publique au développement, ainsi que de l'absence de toute action visant à résoudre les problèmes particuliers et à satisfaire aux besoins pressants des pays en développement les moins avancés, sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés ainsi que de ceux d'entre eux qui viennent d'accéder à l'indépendance.

4. Les ministres constatent avec un profond regret qu'aucun progrès réel n'a été fait dans les négociations en vue de la restructuration des relations économiques internationales, condition indispensable à l'instauration du nouvel ordre économique international, et, en particulier, dans les négociations portant sur les importantes questions qui y sont liées, qu'il s'agisse du Programme intégré pour les produits de base et du Fonds commun pour les produits de base et du transfert de ressources, de la réforme monétaire internationale, de la dette et des négociations commerciales multilatérales, de l'industrialisation des pays en développement, notamment de la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée. Ils constatent en outre avec une vive inquiétude le fait que des négociations d'une grande portée pour d'importantes questions économiques internationales dont dépendent les intérêts vitaux des pays en développement, telles que les négociations commerciales multilatérales, se poursuivent sans leur participation et sans qu'il soit tenu dûment compte de ces intérêts.

5. Les ministres sont fermement convaincus que l'impasse où se trouvent la plupart de ces négociations tient à ce que la plupart des pays développés, notamment les principaux pays industrialisés, ne manifestent toujours pas la volonté politique voulue pour amorcer le processus de négociation véritable et significatif dont dépend l'instauration du nouvel ordre économique international.

6. Dans cet ordre d'idée, les ministres considèrent que l'interruption récente des travaux du Comité plénier pour l'instauration du nouvel ordre économique international, créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, et l'impossibilité même où il s'est trouvé de s'entendre sur la façon de s'acquitter de son mandat, montrent bien que les pays développés répugnent à envisager sérieusement les modifications indispensables, structurelles et autres, des relations économiques internationales, qui sont d'une importance vitale non seulement pour les intérêts des pays en développement, mais en fait pour l'avenir de la communauté mondiale. Les ministres soulignent donc le fait que la condition primordiale du succès des travaux du Comité est la manifestation, par tous les pays

développés, de leur volonté politique sincère d'entreprendre des négociations avec les pays en développement afin de réaliser des progrès réels, par des décisions concrètes, dans la solution des problèmes dont le Comité est saisi.

7. Les ministres réaffirment avec vigueur que le système des Nations Unies devrait seul servir de cadre à toutes les négociations de caractère mondial portant sur l'instauration du nouvel ordre économique international. Ils rappellent à cet égard le rôle central de l'Assemblée générale et réaffirment la nécessité d'une égale participation de tous les pays à la prise des décisions.

8. Les ministres réitèrent l'engagement indéfectible des pays en développement quant au nouvel ordre économique international et réaffirment que ceux-ci sont prêts à engager avec les pays développés un dialogue et des négociations véritables sur toutes les questions touchant à son instauration. Ils comptent que les délibérations et les négociations qui se dérouleront à la session en cours de l'Assemblée générale ainsi que dans d'autres instances, notamment à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, permettront de progresser de façon marquée vers l'instauration du nouvel ordre économique international.

9. A ce propos, les ministres soulignent que l'Assemblée générale devra convenir durant sa présente session, conformément aux principes et objectifs du nouvel ordre économique international, de principes directeurs permettant d'élaborer la nouvelle stratégie internationale du développement avec la participation active de tous les Etats. A cet égard, la stratégie devrait, dans le cadre de buts et d'objectifs cohérents, comprendre l'engagement de mettre en application des mesures concrètes dans des délais précis.

10. Les ministres soulignent la nécessité d'un nouvel ordre international dans le domaine de l'information, y voyant un élément important de l'action entreprise par les pays en développement pour forger de nouvelles relations internationales en général et, en particulier, pour instaurer le nouvel ordre économique international. A cette fin, ils affirment qu'ils sont déterminés à renforcer, individuellement et collectivement, leurs moyens d'information. De plus, ils demandent aux organes d'information des pays développés d'appuyer les principes et les objectifs du nouvel ordre économique international. Le Service de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les autres services d'information internationaux devraient accroître leurs activités dans tous les domaines intéressant les pays en développement, notamment dans le domaine économique, conformément aux objectifs du nouvel ordre économique international.

11. Les ministres des affaires étrangères lancent un appel à tous les pays développés pour qu'ils s'acquittent vraiment des responsabilités qui leur incombent dans les négociations relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international, afin que des progrès tangibles puissent être accomplis avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1980, créant ainsi des conditions propices à son succès et à celui de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie internationale du développement.